

Acompte d'une tablée avec enfants — les trois façons de faire

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 29/09/2026

Document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. L'organisation, les dossiers, les personnes et les chiffres sont inventés. **Aucune des façons de faire n'a été appliquée avant que le client ait choisi.**

La règle de la maison prévoit un acompte **au-delà de 10 couverts**. Elle ne dit pas si un enfant de moins de trois ans compte pour un couvert : c'est ce point-là qui n'était pas encore paramétré.

Les façons de faire, posées au client

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Compter les personnes assises	La lecture la plus protectrice	Un acompte demandé sur deux menus qui ne seront pas payés	Écartée par la maison

Façon de faire	Ce qu'elle apporte	Ce qu'elle coûte	Suite donnée
Compter les couverts facturables	Simple à expliquer au téléphone	La table de 11 immobilise la salle si elle ne vient pas	Écartée par la maison
Places occupées pour le déclenchement, couverts facturables pour le montant	L'acompte existe et reste proportionné à ce qui est vendu	Deux compteurs à lire au lieu d'un	Recommandée, puis validée

Combien de fois le cas se présente

Période	Tablées de 9 à 12 avec enfants	Dont absences sans prévenir
Douze derniers mois	27	6
Dont la saison écoulée	11	3

Le chiffre est ce qui transforme un arbitrage ponctuel en règle : **6 absences pour 58 couverts** valent une entrée dans la règle d'acompte, et la maison le décide en connaissant le volume.

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.